



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2022-119

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2022

Sommaire

PREFECTURE / Cabinet

971-2022-05-17-00004 - 00206BB6CF04220523173438 (1 page)

Page 3

PREFECTURE

971-2022-05-17-00004

00206BB6CF04220523173438



**Arrêté n° 2022/ 049 /CAB/SIDPC du 17 mai 2022
portant désignation de Madame Armelle ALLAMELLE-BERNARD, attaché principal en qualité
de conseiller à la sécurité du numérique du département de la Guadeloupe.**

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

VU l'Instruction Générale Interministérielle n° 1300 portée par l'arrêté du 09 août 2021,

VU la politique générale de sécurité numérique du ministère de l'intérieur n° NOR INTA2202748J.

VU la note du Secrétaire Général du 28/01/2022 relative à la nouvelle politique générale de sécurité numérique du ministère de l'intérieur.

VU la politique de sécurité numérique de l'ATE.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Armelle ALLAMELLE-BERNARD, est nommé au poste de conseiller à la sécurité du numérique, pour le département de la Guadeloupe, à compter du 01/05/2022.

ARTICLE 2 : Les responsabilités du conseiller à la sécurité du numérique sont précisées dans la lettre de mission jointe.

ARTICLE 3 : Dans le cadre de sa prise de fonction, Madame Armelle ALLAMELLE-BERNARD participera à un programme de formation dédié aux conseillers à la sécurité du numérique auquel il sera convoqué.

LE PREFET,

Alexandre ROCHATTE